

D. Si l'on déduit le transport pour le porc de l'Ouest, le cultivateur de l'Est se trouve à être avantagé; ou bien disons, si vous voulez, que le cultivateur de l'Ouest est traité avec grand désavantage. N'est-ce pas vrai?—R. Je suppose qui oui. Mais, en même temps, monsieur Irvine, j'aimerais vous rappeler, en toute modestie, que 55 p. 100 des porcs qui appartiennent à la catégorie "A" et qui sont produits au Canada, viennent de l'Ontario.

M. Lesage:

D. M. Thatcher a posé une question au sujet de la fixation des prix par les propriétaires de salaisons. Si je comprends bien, ce sont les propriétaires de salaisons qui établissent le prix des porcs. Est-ce vrai? Est-il vrai aussi que, si les prix sont établis par les propriétaires de salaisons, des petits acheteurs devront payer un prix sensiblement majoré, lorsqu'il essaient d'acheter des porcs sur le marché?—R. Seriez-vous assez bon de répéter la question?

D. M. Thatcher a dit qu'il se peut que des propriétaires de salaisons indépendants arrêtent le prix des porcs. Il a parlé de cela. Je vous ai demandé s'il se pouvait qu'ils le fassent, et vous m'avez répondu que vous n'en aviez jamais entendu parler. Savez-vous pertinemment s'il existe une forte concurrence sur le marché du porc, entre les petits acheteurs indépendants et les gros propriétaires de salaisons?—R. Il y a de la concurrence. Dans quelle mesure, je ne suis pas prêt à le dire.

D. Vous n'êtes pas en mesure de le dire?—R. Non.

D. Vous n'êtes pas en mesure de le dire?—R. Non.

D. Savez-vous pertinemment si, oui ou non, durant la guerre, durant la période des contrôles, les petits marchands indépendants, offraient ou payaient plus, sur le marché, que le prix offert par les gros propriétaires de salaisons?—R. Peut-être, oui.

D. En avez-vous entendu parler?—R. Oui.

D. Cela continue-t-il, ou bien si c'est, maintenant, le contraire qui arrive?—R. Je croirais que c'est maintenant le contraire.

D. C'est ce qui arrive maintenant?—R. Oui.

D. Aujourd'hui, les gros propriétaires de salaisons offrent plus que les petits marchands; est-ce juste?—R. Oui. C'est probablement vrai, en raison du prix auquel la viande se vend au consommateur, actuellement, en Ontario, et probablement aussi à Montréal. L'apprêteur pour le marché intérieur a de la difficulté, sans doute, à payer un prix aussi élevé que celui de l'exportation, et à vendre sur le marché intérieur au prix du marché extérieur.

D. Les gros propriétaires de salaisons offrent un prix qui est supérieur à celui que l'on peut obtenir parfois sur le marché intérieur; le prix de ce marché dépasse celui que l'on reconnaît généralement comme l'équivalent du prix de l'exportation qui, je crois, est de 28c.—R. C'est toute une question, monsieur Lesage. Il faut tenir compte de la bonne organisation des propriétaires de salaisons. Il y a des usines qui se spécialisent dans l'exportation et qui sont, je dirais, extrêmement bien organisées, à tel point qu'elles peuvent probablement payer au producteur un prix qui dépasse de beaucoup celui que quelques-uns des petits marchands peuvent payer.

D. Ce qui veut dire que les prix de la viande varient sur le marché et que, parfois, quelques-uns des gros propriétaires de salaisons peuvent payer jusqu'à \$29?—R. Combien avez-vous dit?

D. \$29?—R. Mais il y a plusieurs autres choses qui entrent en jeu.

D. Quelles sont-elles? J'aimerais le savoir, parce que nous allons faire venir ici les propriétaires de salaisons.—R. Si vous le voulez bien, je vais essayer de vous exposer la question. A partir de 1940, ou de